

SAINT MACOUX - REUNION DU 5 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sur convocation du 28 Juin 2021.

Présents : MM BERNARD Jean-Pierre, BRIS Thierry, ACHARD Guillaume, MANGIN Christiane, BOUROUMEAU Annick, LANDY Marc, MARTIN Catherine, VILCHANGE Mickaël, Mme NAETS Caroline

Absents excusés : NAUD Vincent, GRUGEUX Philippe

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Mai 2021.

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 10 Mai 2021.

Ordre du jour :

- 1 - Tarifs cantine 2021/2022
- 2 - Fonds de concours Communauté de Communes
- 3 - Mobilité inclusive
- 4 - Feu d'artifice
- 5 - Questions diverses

1 – Tarification restauration scolaire – année 2021/2022

Mr le Maire indique que pour la rentrée prochaine, l'Etat apporte un soutien financier aux communes rurales défavorisées qui instaurent une tarification sociale pour leurs cantines. Cette mesure temporaire permet de proposer une tarification progressive en fonction des revenus des familles.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil municipal. Ils sont définis par un Quotient Familial (QF), disponible sur l'attestation CAF, MSA ou avis d'imposition ou de non-imposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer les tarifs suivants :

| QF | TARIFS |
|------------------|--------|
| 0 - 700 | 1.00 € |
| 701 – 2 000 | 2.40 € |
| 2 001 et au-delà | 2.60 € |

En l'absence de justificatif, le tarif maximal sera appliqué.

2 – Fonds de concours fonctionnement – équipements communaux

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016, portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales permettant aux EPCI à fiscalité propre d'aider leurs communes membres à assumer des charges qui n'ont été mutualisées au niveau communautaire ou qui, sans être communautaire, intéresse plusieurs communes membres, justifiant une intervention de l'EPCI,

Monsieur le Maire rappelle que, la Communauté de Communes accordait à ses communes, un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux divers.

Considérant qu'en attente des décisions ultérieures qui interviendront concernant l'exercice des compétences, il convient de solliciter la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour :

- Obtenir un fonds de concours pour l'aide au fonctionnement d'équipements communaux,
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou en vue de participer au financement du fonctionnement d'équipements communaux,
- Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

3 – Mobilité inclusive

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'association CIF-SP solidaires co-construit avec les territoires des solutions de transport et d'accompagnement solidaire. Cela consiste à mettre en place un dispositif qui facilite le déplacement des habitants de la commune qui ne peuvent pas utiliser les autres moyens de transports. Un chauffeur bénévole offre ainsi volontairement ses services aux bénéficiaires du transport solidaire afin de limiter les contraintes de mobilité qui impactent sur le lien social. La commune prend un temps de réflexion pour adhérer à ce dispositif.

4 – Feu d'artifice

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette année le feu d'artifice se fera en partenariat avec la commune de Saint Saviol le dimanche 29 Août. De ce fait, les frais sont partagés entre les 2 communes : 2500 € chacune + 400 € qui seront supportés par la commune de Saint Macoux (sonorisation).

5 - Questions diverses

- Amicale Laïque : Suite à l'AG du 2 juillet dernier, le bureau n'a pas été renouvelé, faute de candidats. Un partenariat avec le comité des fêtes de Saint Saviol est envisagé. Organisation d'une manifestation le 29 Août prochain, avec feu d'artifice, manèges, buvette, animations l'après-midi. Néanmoins, il n'y aura pas de repas ni de brocante.
- Elections régionales et départementales = Mr le Maire remercie le Conseil Municipal et les personnes extérieures pour leur implication.
- Election « Syndicat Energie Vienne » et subventions = Guillaume ACHARD a été élu au sein du Syndicat Energie Vienne. Il nous présente les futurs projets de celui-ci.
Mr le Maire indique aux conseillers que la commune s'est vu attribuer une subvention de 8 732,48 € suite à la mise en place de points lumineux à Champmagnan et aux travaux d'enfouissement aux Poiriers.
- Tour Poitou Charentes = Le Tour Poitou Charentes passe sur la commune le mercredi 25 Août prochain. A cet effet, il nous est demandé de proposer 12 signaleurs.
- Pont de Comporté = Le bief alimentant le moulin est en très mauvais état. Le passage des véhicules de + de 3,5 T est désormais interdit. Afin de limiter le passage des dits véhicules, le Conseil Départemental a décidé de rétrécir la largeur du pont à 2,20 m.
- Conseil d'école = Un petit compte rendu sur le dernier conseil d'école est donné. L'école de St Macoux, accueillera, pour l'année scolaire 2021/2022, les CM1 soit 16 élèves.
- Activité « Hand » = Le club de Hand de Civray propose des séances pour l'école. Le tarif est de 18 €/séance + des frais de déplacement.

Prochaine réunion prévue, sauf contre-ordre, le lundi 6 septembre 2021.